

PREFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ

BUREAU DES RÉGLEMENTATIONS  
ET DES ÉLECTIONS

**ARRETE PREF/DCL/BRE/2017/ 519**  
**Fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> tour de l'élection d'un sénateur de l'Yonne**  
**le 17 décembre 2017**

Le préfet de l'Yonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment son article R.152 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 28 juillet 2017 nommant M. Patrice LATRON préfet de l'Yonne ;

VU le décret n°2017-1443 du 5 octobre 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection d'un sénateur dans chacun des départements de l'Aube et de l'Yonne ;

VU les candidatures enregistrées ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – La liste des candidats en vue du 1<sup>er</sup> tour de l'élection d'un sénateur de l'Yonne le 17 décembre 2017 est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

**Article 2.** – La liste des candidats sera portée à la connaissance du collège électoral par voie d'affichage à la salle Vaulabelle – 12 bd Vaulabelle 89000 AUXERRE, dans chaque section de vote où se déroulera le scrutin.

Fait à AUXERRE, le

Le préfet,



Patrice LATRON



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

**ANNEXE A L'ARRETE PREF/DCL/BRE/2017/ 519**

**Fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> tour de l'élection d'un sénateur de l'Yonne  
le 17 décembre 2017**

---

Elections sénatoriales partielles du 17 décembre 2017 (1<sup>er</sup> tour)

Candidats au scrutin majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 1

1. **M. Mahfoud AOMAR** ; remplaçante Mme Simone MANGEON
2. **Mme Dominique VERIEN** ; remplaçant M. Eric COQUILLE
3. **M. Julien ODOUL** ; remplaçante Mme Edwige JACQUET
4. **M. Gilles SACKEPEY** ; remplaçante Mme Annick BARON
5. **Mme Aurélie BERGER** ; remplaçant M. Jean-Luc GIVORD

Le préfet,

Pascal LATRON